Envoyé en préfecture le 13/12/2023
Reçu en préfecture le 13/12/2023
Publié le 13/12/2023
ID : 031-213101876-20231211-2023_168-DE

EXTRAIT du REGISTRE
des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE de FONSORBES
Département de la Haute-Garonne – Arrondissement de Muret – Canton de Plaisance du Touch

L'an deux mille vingt-trois, le onze décembre, à 18 h 30, le Conseil Municipal de la commune de Fonsorbes s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Mme SIMÉON Françoise, Maire.

Présents :
Mmes BEAUFORT, BOBO, BRUN, CALVO, GOSSELIN, LACOSTE, LE PRIOL, MARNAC, RIPOLL, ROUER, SIMÉON, STEMER, VALENTI et VOISIN
MM. BAË, BATAILLE, BONNET, BRIANTAIS, CANILLO, FÉDOU, FRANCHINA, GAUTHIER, LERAT, LORRAIN, LOUZON, MAILHÉ, MONROZIER, RIVIER et SÉVERAC

Séance du
11 décembre 2023
Acte n° **2023-168**

Absent(s) représenté(s) :
Mme VITET a donné procuration M. BATAILLE
M. JÉROME a donné procuration à M. FRANCHINA
M. PILET a donné procuration à M. BONNET

Conseillers en exercice :
33

Absent(s) : M. BARBA

Conseillers présents :
29

Secrétaire de séance : M. BONNET Christophe

Date de la convocation :
4 décembre 2023

Thème : 7.1 – DÉCISIONS BUDGÉTAIRES

Objet : Clôture du budget annexe "lotissement Cachac III" au 31 décembre 2023

M. RIVIER Pascal, Adjoint délégué aux finances, rappelle au Conseil Municipal que le budget annexe "lotissement Cachac III" a été ouvert par délibération en date du 30 juin 2010 afin de répondre à la création d'un lotissement communal.

Compte tenu qu'il ne reste plus qu'une caution à rembourser, ce budget peut être clôturé et la caution restante sera reprise au budget Communal.

Le Compte Administratif 2022, ainsi que le Compte de Gestion 2022 dressé par le comptable public, ont été votés le 6 avril 2023. Il restait un excédent de fonctionnement de 15 000 € et un excédent d'investissement de 1 500 €. Il n'y a pas eu d'opération comptables à ce jour au cours de l'année 2023.

Il conviendra de reprendre au budget principal "Commune" en 2024 les résultats correspondant à l'excédent de fonctionnement de 15 000 € et l'excédent d'investissement de 1 500 € sous réserve des écritures comptables passées d'ici la fin de l'année 2023.

Entendu l'exposé de M. RIVIER Pascal, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents et représentés :

ARTICLE 1 : décide de clore le budget annexe "lotissement communal Cachac III" au 31 décembre 2023, pour la raison évoquée ci-dessus.

ARTICLE 2 : dit que la présente délibération sera télétransmise à la Préfecture de Haute-Garonne pour contrôle de légalité.

ARTICLE 3 : dit que la présente délibération fera l'objet d'une publication sur le site Internet de la collectivité durant deux mois.

ARTICLE 4 : dit que la présente délibération fera l'objet d'une insertion dans le tableau répertoriant la liste des délibérations du Conseil Municipal du 11 décembre 2023.

ARTICLE 5 : dit que la présente délibération sera exécutoire à compter de sa télétransmission au représentant de l'État dans le Département et de sa publication sur le site Internet de la collectivité.

…/…

Envoyé en préfecture le 13/12/2023
Reçu en préfecture le 13/12/2023
Publié le 13/12/2023
ID : 031-213101876-20231211-2023_168-DE

ARTICLE 6 : dit que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication sur le site Internet de la collectivité. Ce recours peut être effectué par le Téléservice Télérecours Citoyens www.telerecours.fr.

Mme la Maire et ses Adjoints sont autorisés à prendre toutes mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération.

Madame la Maire
SIMÉON Françoise

MAIRIE DE FONSORBES (Haute - Garonne)

Le Secrétaire de Séance
BONNET Christophe

Tableau répertoriant la liste des délibérations du Conseil Municipal du 11 décembre 2023 publié sur le site Internet de la collectivité le 13 DEC. 2023